

« Un règlement intérieur n'est jamais drôle, mais il est fait pour le bien de tous et doit être respecté. »

Chers vacanciers,

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans le gîte du Petit Pressoir.

Nous nous efforçons pour votre plus grand bonheur de maintenir un certain niveau de confort, d'accueil et une qualité d'hébergement que vous apprécierez particulièrement, nous comptons sur le bon comportement de chacun afin de continuer à satisfaire le bonheur des vacanciers et d'entretenir de bonnes relations avec nos sympathiques voisins.

Chez nous l'ambiance se veut bucolique, calme, familiale et conviviale, dans le respect du voisinage, des personnes dévouées à votre accueil, du matériel et de l'environnement.

Chacun des occupants du gîte doit avoir connaissance de ce document et de son contenu.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Article 1 - Conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire les arrhes de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. Le solde de la location est versé 21 jours avant le début de la location.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 2 - Absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 3 - Caution :

La caution doit être remise par chèque au moment de la réservation. Celle-ci vous sera restituée ou détruite dans un délai de 14 jours après vérification de l'état du bien

loué (intérieur et extérieur). Nous vous invitons vivement à nous faire savoir toute détérioration, casse, ou perte lors de votre départ.

Article 4 - Conditions d'annulation:

En cas d'annulation de votre réservation, le remboursement se fait à hauteur de 50% du montant de la location jusqu'à une semaine avant l'arrivée. Pour bénéficier de ce remboursement, l'annulation doit intervenir 7 jours pleins avant l'heure locale d'arrivée indiquée sur la réservation. Dans le cas contraire, vous ne serez pas remboursé. Par exemple, si l'arrivée est prévue un vendredi, vous devez annuler au plus tard le vendredi précédent avant l'heure d'arrivée indiquée sur la réservation.

Article 5 - Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :

les arrhes restent acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 21 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Les arrhes et le solde restent également acquis au propriétaire.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 6 - Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

Article 7 - Arrivée/Départ :

Nous vous offrons un accueil personnalisé pour vous faciliter l'accès au logement et vous conseiller dans la visite de la région.

Il est recommandé aux locataires d'informer de leur heure d'arrivée (celle-ci étant prévue entre 16 h et 18 h). Le locataire doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire par téléphone/SMS au 06.09.87.86.59 ou les personnes chargées de l'accueil. Il est également demandé de respecter l'heure de départ prévue à 10 h dans le contrat de location.

Article 8 - Capacité / Nombre d'occupants :

Toute personne non mentionnée dans le contrat de location sera systématiquement refusée. Il est impossible de modifier le nombre d'occupant du gîte. Les rassemblements sont interdits.

Stationnement de camping-car et implantation de tentes sont interdits.

Dans le cas d'un départ d'une ou plusieurs personnes durant le séjour, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit la raison sauf cas de force majeure, reconnu comme tel et certifié.

Article 9 - Responsabilité écologique :

Nous ne facturons ni le gaz (barbecue), ni l'eau, ni les pellets à nos hôtes, ainsi qu'une partie de l'électricité consommée de votre séjour (soit 8kw/h par jour, voir conditions générales de votre contrat.

L'eau, c'est la vie : Celle qui sort des robinets est potable. La quantité d'eau chaude est suffisante pour chaque gîte, dans une utilisation normale et raisonnable. Un nécessaire de produits ménagers écologiques est disponible dans le gîte, spécialement étudié pour nos assainissements aux normes environnementales.

La collecte des déchets non compostable à lieu tôt le vendredi matin. Les sacs poubelles doivent être fermés correctement et portés au lieu de collecte le jeudi soir dans la rue, les personnes chargées de votre accueil vous monteront l'endroit précis. Le tri sélectif doit être effectué, comme nous vous l'expliquons à votre arrivée. Les containers de tri (verre, papier et plastique) se trouvent autour de la place.

Un composteur est à votre disposition à l'extérieur, y jeter vos déchets alimentaires compostable. N'hésitez pas à l'utiliser afin de réduire vos poubelles.

Afin de préserver la beauté du site, merci de ne pas jeter ni détritrus au sol, ni mégots.

Il est absolument interdit d'allumer un feu ouvert en quelque endroit que ce soit sur la propriété ou dépendances. En aucun cas le locataire ne pourra prendre du bois pour le faire brûler en barbecue sauvage en extérieur.

Merci de respecter les végétaux et les pelouses du gîte. Vous pouvez arroser les jardinières si vous le souhaitez, prendre l'eau dans le bac de récupération d'eau de pluie.

Article 10 - Séjour/règles concernant le bruit :

Le repos et la tranquillité sont prioritaires. Ne rien faire qui de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage, en évitant les bruits excessifs ou toute autre nuisance, particulièrement le soir. Les parents encourageront leurs enfants à ne pas être trop turbulents dans leurs jeux, afin de ne pas déranger la tranquillité du voisinage et animaux dans le pré... Le silence doit être de rigueur entre 23 h et 8 h.

Article 11 - Aménagement :

Il a été conçu pour une utilisation optimum pour la durée et la qualité d'accueil, aussi, la literie, mobiliers et objets divers d'intérieur ne devront pas être transportés à l'extérieur du logement. Ne pas modifier l'emplacement des meubles et objets se trouvant dans le gîte.

En cas de pluie ou de vent, les fauteuils de jardin doivent être repliés, le barbecue et les jeux rentrés dans la véranda.

Nous ne pouvons être tenus responsables dans le cas d'une panne, d'un manque d'énergie ne résultant pas de notre action, de la météo ou d'un dysfonctionnement impropre à notre volonté.

Article 12 - Précautions diverses :

Toutes commodités sont mises à votre disposition, il vous est demandé de les utiliser au mieux, en veillant à un fonctionnement normal et à une consommation raisonnable. **Attention danger pour l'installation!** Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans les cuvettes des WC. **N'utiliser que des produits compatibles avec une fosse septique.**

L'accès aux dépendances annexe au gîte est interdit sauf pour accéder au lieu de stockage des sacs de pellets et local poubelles.

Il est interdit de fumer dans le gîte.

Précautions lors de votre absence: Nous vous demandons de fermer systématiquement les velux même par beau temps, mais également lorsque la pluie arrive et que vous êtes présents dans votre gîte, rentrer les objets susceptibles de s'envoler et les jeux d'extérieur.

Lorsque vous sortez vous devez fermer les fenêtres et portes à clé. En cas de non-respect de cet article, il vous incombe la responsabilité de tous vols, dégradations et autres dégâts matériels qui feront l'objet d'une facturation. En cas de vol ou dégradation de biens appartenant au locataire, vous serez tenus de faire vous-même votre déclaration à votre assurance. Les propriétaires du gîte déclinent toute responsabilité. Egalement le double des clés sera facturé en cas de perte.

Article 13 - Animaux domestiques :

Les animaux sont acceptés après un accord préalable du propriétaire. Les animaux sont sous l'entière responsabilité de leur maître. Le supplément pour un animal de compagnie est de 50€ pour le séjour.

Le maître devra protéger le mobilier par des protections adéquates. En aucun cas il ne sera toléré un chien qui aboie et que les maîtres ne pourraient faire taire. Les animaux ne doivent pas sortir de l'enceinte clos à l'arrière du gîte, ne pas monter à l'étage et à fortiori de courir après les bovins du pré voisin. Les barrières d'accès à l'étage et dans le jardin clos doivent rester fermées.

Vous devez prendre toutes les précautions afin que votre animal ne reste jamais seul dans le gîte, ni à l'extérieur. Vous devez ramasser les déjections à chaque fois que nécessaire en prenant soin de jeter ces déchets dans la poubelle. Vous devez veiller à ne pas laisser de poils dans le gîte où que ce soit et faire en sorte qu'aucune odeur ne s'installe après votre séjour dans le gîte.

De plus en plus d'établissements refusent les animaux, merci de respecter ces consignes indispensables afin que nous continuions à les accepter...

Article 14 - Casse et responsabilités :

Les usagers sont responsables pécuniairement de toutes les dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes. Ils sont responsables de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir à eux ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement.

Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent. En cas de perte ou dégradations d'élément du gîte occasionnés par le locataire, le montant de la caution sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire, et ce, dans un délai maximum de deux mois.

Article 15 - Ménage et service de réception:

Les frais de ménage sont obligatoires (50 euros) et s'effectue en fin de séjour, ceux-ci ne comprennent pas : le rangement des pièces, le nettoyage et le rangement de la vaisselle, le vidage des poubelles et tri des emballages. En effet, ces éléments restent à votre charge pendant le séjour.

En cas d'utilisation du barbecue au gaz mis à disposition, le nettoyage devra être effectué par le locataire avant son départ.

Merci de ranger le matériel utilisé et de remettre les jeux à l'endroit où vous les avez trouvés

Les personnes en charge de l'accueil vous feront découvrir le logement à votre arrivée et se feront le plaisir de vous renseigner le mieux possible. Elles sont à votre disposition au téléphone en cas de problème, merci de respecter leurs disponibilités de préférence de 9h00 à 18h00.

Article 16 - Paiement des charges d'électricité :

En fin de séjour, le locataire doit acquitter des charges d'électricité non incluses dans le prix au-delà de 8kw/jour.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le contrat et d'un relevé de compteur, un justificatif sera remis.

Article 17 - assurances :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour les différents risques.

Nous sommes certains que vous comprenez l'intérêt de ces règles de vie et nous vous en remercions. Nous espérons que vous passerez de très belles vacances.